



sci familiale dividende

Par **Marsalok2025**, le **29/04/2025** à **22:01**

Bonjour

Merci par avance pour votre aide.

Je suis associé 10% d'une sci familiale.

L'associé majoritaire et gérant est mon parent, a titre personnel sans aucune relation.

A la lecture de mon IR je découvre des revenus mobiliers = dividende 2024 de cette sci.

O convocation écrite, verbale, digitale.

Le dividende à payer statué de manière unilatérale je ne sais quand va donc rester en état comptable #a payer.

Suis je au moins en droit d'obtenir du cabinet comptable la preuve que ce dividende à payer et non payé du coup ,est bien enregistré en compte courant d'associé a mon nom précis ?

Quels autres conseils pourriez vous me donner pour signifier le manquement...?

Merci beaucoup